

## **Groupe de travail du 20 juin 2022**

### **Publicité foncière et enregistrement**

#### *Fiche 2 – e-Enregistrement et SNE*

Le projet de démarches en ligne en matière d'enregistrement « e-Enregistrement » consiste à offrir aux usagers un service numérique pour accomplir certaines de leurs formalités les plus courantes.

Ce service est adossé au service national de l'enregistrement (SNE) qui prend en charge l'assistance aux usagers, les opérations comptables et le recouvrement.

#### **1 Le service e-Enregistrement**

##### **- Objectif général du projet**

Le service « e-Enregistrement » consiste à offrir aux usagers un service dématérialisé pour accomplir certaines formalités de l'enregistrement.

L'enregistrement était, en effet, l'une des rares missions de la DGFIP à ne disposer d'aucune offre numérique. Ainsi, toutes les démarches devaient se faire par des formulaires papier, le cas échéant accompagnés de paiements par chèque ou numéraire. Cette démarche était contraignante pour les usagers, mais aussi pour les services de la DGFIP en charge de l'accueil du public et du traitement des dossiers réceptionnés, en raison de la multiplicité des saisies manuelles.

Sur la base de ce constat, la dématérialisation a été orientée vers les déclarations avec une approche visant tous les usagers : tout d'abord, les usagers particuliers avec les dons manuels puis les particuliers et les professionnels avec les cessions de droits sociaux non constatées par un acte puis les notaires avec les déclarations de succession.

Il est précisé que ces formalités ont été choisies car elles représentent une volumétrie significative et entraînent une lourde charge de saisie manuelle. Enfin, ce sont les déclarations qui sont les plus accessibles à réaliser en ligne compte tenu d'une moindre complexité.

##### **- Point sur le déploiement**

Le service en ligne s'est adressé en priorité aux particuliers : ainsi, pour les déclarations des dons, celui-ci a été ouvert en 2021 en 2 temps, avec dans un premier temps, la seule déclaration en ligne fin juin, et dans un 2ème temps, l'extension du service au paiement en ligne par carte bleue ou autorisation de prélèvement en octobre 2021. Depuis mars 2022 les usagers particuliers peuvent également déclarer en ligne les cessions de droits sociaux non constatées par un acte. Un service similaire sera proposé aux usagers professionnels fin 2022.

Les éléments de volumétrie sont indiqués en annexe. Par ailleurs, il est précisé que parallèlement à la mise en place du service de déclaration en ligne, le nombre de déclarations de dons par les usagers a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

##### **- Perspectives**

Les prochains lots sont les suivants :

- 4ème trimestre 2022 : déclarations de cessions de droits sociaux non constatées par un acte pour les professionnels (cf supra) ;

- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : déclarations de dons avec donations antérieures ;

- 2024 : déclarations de succession sans droits transmises par les notaires ;
- à partir de 2025 : déclarations de succession avec droits transmises par les notaires.

Il convient de rappeler que les notaires sont à l'origine du dépôt de 95 % des déclarations de succession (385 000 déclarations principales déposées en 2021).

La transmission dématérialisée des déclarations de succession payantes mais hors demandes de paiement fractionné et/ou différé, ainsi que celle des déclarations de succession et assurance-vie, nécessitent des travaux informatiques importants en raison de l'absence à ce jour d'outil adapté pour gérer le recouvrement (particulièrement complexe en matière de succession compte tenu des paiements fractionnés et différés) et la comptabilité. Une étude de cadrage a été produite en mars 2022 par la direction de projet e-enregistrement sur un nouveau module comptable pour une livraison du lot envisagée à compter de 2025.

## **2 Le service national de l'enregistrement (SNE)**

Le SNE installé à Roanne le 3 mai 2021 a la charge exclusive du service en ligne de l'enregistrement. Il a été créé par un arrêté publié au *Journal officiel* le 27 janvier 2021.

Il assure une mission d'assistance auprès des usagers : informations, aide à la résolution des difficultés sur la démarche en ligne, et correction des erreurs notamment. Il est sollicité par téléphone (plus de 13 000 appels reçus entre juillet 2021 et mai 2022, soit une moyenne de 50 appels par jour) et par mel (plus de 8 000 mels à ce jour).

Il exerce une mission comptable et de recouvrement : le SNE encaisse et comptabilise tous les paiements effectués suite aux démarches en ligne. Cette fonction a vocation à prendre une place croissante au fur et à mesure de l'ouverture des services en ligne, notamment dans le cadre des déclarations de succession.

L'installation des agents au service national de l'enregistrement (SNE) est réalisée au rythme d'ouverture des différents services en ligne. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, ce service comprend 10 agents, 1 A, 6 B et 3 C. Une arrivée de 10 nouveaux agents est planifiée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## Annexe

**Éléments de volumétrie du service en ligne de l'enregistrement :**

Les déclarations de dons												
Flux enregistrés :	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	Total
- par les SPFE / SDE	32 682	27 319	23 560	21 487	19 383	18 445	20 817	23 010	27 113	21 793	22 451	258 060
- via le service en ligne de l'enregistrement	8 082	8 212	9 831	11 106	12 309	15 011	15 898	11 861	12 557	12 502	13 959	131 328
<b>Total</b>	<b>40 764</b>	<b>35 531</b>	<b>33 391</b>	<b>32 593</b>	<b>31 692</b>	<b>33 456</b>	<b>36 715</b>	<b>34 871</b>	<b>39 670</b>	<b>34 295</b>	<b>36 410</b>	<b>389 388</b>
<b>Taux de dématérialisation</b>	<b>19,8%</b>	<b>23,1%</b>	<b>29,4%</b>	<b>34,1%</b>	<b>38,8%</b>	<b>44,9%</b>	<b>43,3%</b>	<b>34,0%</b>	<b>31,7%</b>	<b>36,5%</b>	<b>38,3%</b>	<b>33,7%</b>
<b>Moyenne journalière (service en ligne)</b>	<b>261</b>	<b>265</b>	<b>328</b>	<b>358</b>	<b>410</b>	<b>484</b>	<b>513</b>	<b>424</b>	<b>405</b>	<b>417</b>	<b>450</b>	<b>392</b>

Les déclarations de cessions de droits sociaux				
Flux enregistrés :	mars-22	avr.-22	mai-22	Total
- par les SPFE / SDE	12 324	10 010	10 560	32 894
- via le service en ligne de l'enregistrement	84	244	367	695
<b>Total</b>	<b>12 408</b>	<b>10 254</b>	<b>10 927</b>	<b>33 589</b>
<b>Taux de dématérialisation</b>	<b>0,7%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,1%</b>
<b>Moyenne journalière (service en ligne)</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

Sources : applications Fidji et e-Enregistrement